Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260929-DELIB2026170-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-170	Nomenclature 1.1
Commande publique – Attribution du marché de travaux d'étanchéification de la lagune n°2 de la station d'épuration de Landeleau et remblaiement de la lagune n°3 sur la commune de Landeleau	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	28	31

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf septembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Hélène PAUGAM a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Yvon COQUIL

EXPOSE :

Vu la délibération n° 2025-307 autorisant le lancement de la procédure de passation du marché en objet pour un montant estimatif de 150 000 € HT, et considérant ce qui suit :

- la mise en concurrence le 28 avril 2026,
- la remise des offres le 2 juin 2026 à 10h30,
- l'ouverture de deux (2) plis le 4 juin 2026,
- la demande de négociation le 15 juillet 2026,
- l'ouverture des offres finales le 24 juillet 2026 à 10h30.

Les critères d'attributions sont les suivants :

- prix des prestations à 40,
- valeur technique à 60.

La lecture du rapport d'analyse a été faite en séance pour procéder à l'attribution du marché en objet.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a attribué le marché à la société PIGEON BRETAGNE SUD classée première au motif de l'offre économiquement la plus avantageuse au montant de 99 282,45 € HT, 119 138,94 soit € TTC,***
- ***a autorisé la Présidente à signer toutes les pièces relatives à l'attribution du marché.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 29 septembre 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

Communauté de Communes Haute Cornouaille

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260929-DELIB2026170-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER	X		
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON	X		
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU	X		
Joëlle LE BIHAN	X		
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE		X	Pouvoir à Michel LE ROUX
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Hélène PAUGAM	X		
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH	X		
Anne-Marie DUIGOU	X		
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 28
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances